

Aux termes de la Loi sur la quarantaine, tous les navires, aéronefs et autres véhicules arrivant au Canada en provenance de l'étranger, ainsi que leurs membres d'équipage et leurs passagers, peuvent être examinés par les agents de la quarantaine afin de déceler et de corriger les conditions qui pourraient entraîner l'introduction au Canada de maladies telles que la variole, le choléra, la peste et la fièvre jaune. Il existe des postes de quarantaine bien organisés dans tous les grands ports de mer et aéroports. La Direction doit également veiller à ce que soient appliquées les normes d'hygiène dans les propriétés fédérales, notamment dans les ports et terminus, dans les moyens de transport interprovincial, ainsi que dans les navires et aéronefs canadiens.

En vertu de la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et de la Loi sur l'immigration, la Direction générale des services médicaux détermine, tant au Canada qu'à l'étranger, l'état de santé de toutes les personnes qui lui sont envoyées par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration aux fins de l'immigration canadienne et, de plus, elle fournit ou voit à ce que soient fournis des services de soins à certaines catégories de personnes après leur arrivée au Canada, notamment aux immigrants qui tombent malades en cours de route ou pendant qu'ils cherchent un emploi.

La Direction générale des services médicaux est chargée d'un programme général de santé à l'intention des fonctionnaires fédéraux partout au Canada et à l'étranger. Il s'agit d'un programme comprenant la consultation sur des questions sanitaires, la surveillance du milieu professionnel, les examens médicaux préalables à l'embauchage et les examens périodiques et spéciaux, les premiers soins et les traitements d'urgence, ainsi qu'un grand nombre de services consultatifs et de programmes spéciaux d'hygiène.

Le ministère fournit un service de consultation au ministère des Transports pour ce qui touche la santé et la sécurité de tout le personnel de l'aviation civile canadienne. Les médecins de l'aviation au bureau central et dans les bureaux régionaux étudient tous les examens médicaux, participent aux programmes de sécurité aérienne et prêtent main forte dans les enquêtes sur les accidents aériens. Des rapports étroits sont maintenus avec les autorités médicales de l'aviation à l'étranger car les normes sont habituellement établies conformément à des accords internationaux.

Les objectifs du Service de prothèse sont d'offrir des services de rééducation de haute qualité au moyen de prothèses et d'orthèses aux termes d'accords conclus avec les provinces et le ministère des Affaires des anciens combattants, et de fournir à l'échelle nationale un point de convergence de l'expertise dans ce domaine.

Un certain nombre de médecins des Services médicaux assurent un service d'évaluation et de consultation à la Commission d'assurance-chômage relativement aux demandes de prestations au titre du Régime de prestations de maladie et de maternité. Le Régime de pensions du Canada possède son propre service d'évaluation de l'incapacité.

Les Services de santé d'urgence dressent les plans nécessaires au maintien des activités sanitaires du ministère en cas d'attaque ou de menace d'attaque nucléaire, et ils conseillent, aident et encouragent les services sanitaires provinciaux et municipaux dans la planification des services d'urgence en temps de paix comme en temps de guerre.

### 5.1.2 Protection de la santé

Par l'entremise de la Direction générale de la protection de la santé, le ministère est chargé de la mise sur pied d'un programme intégré visant à protéger le public contre les dangers pour la santé que peuvent présenter les aliments, les médicaments, les cosmétiques, les instruments médicaux et les dispositifs émetteurs de radiations, contre les agents microbiens et les environnements technologiques et sociaux nuisibles à la santé, contre les agents de pollution et de contamination de toutes sortes, et enfin contre les médicaments et les appareils frauduleux.

Cette Direction générale se compose de six directions: Aliments, Drogues, Hygiène du milieu, Laboratoire de lutte contre la maladie, Usage non médical des drogues et Opérations régionales. Elle est chargée de l'application de la Loi et du Règlement sur les aliments et drogues, de la Loi et du Règlement sur les stupéfiants, de la Loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés ainsi que de la Loi et du Règlement sur les dispositifs émettant des radiations.

**Aliments.** Des normes de sûreté et de pureté sont établies par suite de recherches faites en laboratoire et elles sont maintenues grâce à un vaste programme d'inspections régulières.